



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation

ICH-08 Rapport – Formulaire

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2019
POUR EXAMEN EN 2019**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

DASTUM

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

DASTUM

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO-90029

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : DASTUM

Adresse : 16, rue de la Santé ; 35000 RENNES

Numéro de
téléphone : 02 99 30 91 00

Adresse
électronique : dastum@dastum.bzh

Site Internet : www.dastum.bzh

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : CREPEL

Prénom : Gaëtan

Institution/fonction : Directeur

Adresse : 16, rue de la Santé ; 35000 RENNES

Numéro de
téléphone : 02 99 30 02 67 ; 06 71 65 07 66

Adresse électronique : gcrepel@dastum.bzh

Autres informations
pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

* L'association Dastum poursuit sa participation aux actions menées par l'association France, Patrimoine culturel immatériel, au niveau national et en lien avec les représentants des éléments français inscrits à l'UNESCO. France, PCI est en lien avec le Ministère de la culture, notamment le département du DPRPS qui a récemment produit un logo pour le PCI de la France.

* Dastum participe toujours à l'inventaire du PCI de la France et poursuit son programme d'inventaire "des pratiques vivantes liées aux expressions du patrimoine oral musical de Bretagne".

* Dastum est toujours membre du "Groupe PCI de Bretagne" coordonnée par l'association Bretagne Culture Diversité, qui expérimente actuellement (en cours) l'inventaire participatif du PCI du Pays Centre-Ouest Bretagne.

* Dastum, BCD et Sonerion (fédération de bagad) se sont rapprochées (en cours) pour mener une recherche-action sur la problématique du droit d'auteur en musique traditionnelle. Enjeu important à l'échelle nationale et internationale pour protéger et respecter la spécificité du PCI.

B.2. *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

* Avec le DPRPS (Ministère de la culture) : inventaire du PCI de la France. Dastum aura produit, fin 2019, 30 fiches d'inventaire "des pratiques vivantes liées aux expressions du patrimoine oral musical de Bretagne". Ces fiches sont mises en ligne sur le web par le Ministère (site du Ministère et site du PCI de la France).

* Dastum contribue aux actions menées par l'ethnopôle de Pau, l'InOc Aquitània, spécialisé dans l'ethnomusicologie de la France. Cf. travaux sur les collecteurs menés en 2018 ; travaux (à venir) sur les rouleaux de cire allemands enregistrés auprès des prisonniers de l'armée française pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

* Dastum contribue aux actions de l'association France, PCI

* Dastum partage son expérience avec d'autres acteurs du PCI liés aux musiques traditionnelles de France au sein de la Famdt, Fédération des Actrices et acteurs des musiques et danses

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

traditionnelles.

* Enfin Dastum, chaque année, reçoit des subventions du Ministère de la Culture et de la Région Bretagne, au titre du PCI, pour mener son action de sauvegarde et de valorisation du patrimoine oral et musical de Bretagne : publication d'ouvrages et de disques de référence sur le patrimoine oral et musical de Bretagne, sauvegarde et valorisation de sa collection d'archives (son, image, vidéos, écrits... édités et inédits) et mise en ligne via www.dastumedia.bzh, animation d'un réseau d'associations en Bretagne oeuvrant sur le même domaine mais à une échelle plus locale (enseignement de la musique traditionnelle, organisation d'événements culturels, publication, sauvegarde et valorisation du patrimoine) et enfin participation à des cycles de formation, des colloques et journées de rencontre sur le PCI de la France.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

Pas de participation directe de Dastum à un rapport périodique d'Etat à ce jour.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a reçu la visite de délégations, notamment coréenne et singapourienne, souhaitant inscrire un élément de leur PCI à l'Unesco.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a non seulement répondu à l'appel à projet du Ministère de la culture et de la communication comme indiqué précédemment, mais Dastum, depuis sa création en 1972 œuvre à l'identification, la définition et l'inventaire du PCI - autrefois désigné sous l'expression "patrimoine ethnologique de Bretagne", ou "patrimoine oral et musical de Bretagne", mais toujours plus particulièrement la musique, la chanson et la danse traditionnelle de Bretagne. Le champ d'investigation est tout de même concrètement bien plus large, incluant les langues de Bretagne, le patrimoine ethnobotanique, les croyances... Ce sont des centaines de contributeurs qui ont enregistré des témoins et porteurs ou transmetteurs d'éléments du PCI (Dastum est surtout une collection d'archives sonores liées au PCI de Bretagne). Ces centaines de "collecteurs", ont recueilli des éléments du PCI auprès d'environ 10 000 personnes. La collection d'archives créées et rassemblées par Dastum couvre et représente l'ensemble du territoire de la Bretagne historique. Depuis sa création donc, Dastum coopère avec les communautés, groupes et individus liés à sa collection. Les membres de Dastum sont en outre généralement des acteurs incontournables de la musique bretonne traditionnelle.

Enfin, depuis que la France a adopté la convention de l'Unesco sur le PCI, en 2006, les actions menées en Bretagne ont d'abord et avant tout été des actions menées avec les communautés, groupes et individus : campagne de sensibilisation notamment des maires de Bretagne pour la sauvegarde et la valorisation du PCI, organisation en 2008 des Rencontres du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne à Rennes, par Dastum et l'Irpa, et en 2012, à Brest par Dastum

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'association Dastum œuvrant sur le champ de la culture orale traditionnelle, toutes ses actions peuvent être considérées comme des mises en valeur de cette partie du PCI que représentent la chanson, la musique et la danse traditionnelles.

Les éditions de Dastum sont des études scientifiques ou techniques ou artistiques ou des publications de sources et d'archives contribuant à la sauvegarde de la musique traditionnelle.

La documentation rassemblée sur le PCI de Bretagne et mise en valeur, via le site internet de Dastum et sa base de données d'archives en ligne, Dastumedia, facilite l'accès et le partage d'informations, de connaissances relatives au PCI.

Dastum contribue aux actions du "Groupe PCI" de Bretagne mené par l'association BCD : une exposition sur le PCI a été conçue et présentée dans plusieurs lieux de Bretagne pour informer et sensibiliser le public au PCI.

Enfin, Dastum s'est associé à l'association Tamm Kreiz qui met en œuvre l'observatoire du fest-noz. Cet observatoire fait partie des mesures engagées pour la sauvegarde du fest-noz dans le cadre de son inscription à l'Unesco. (Il serait l'un des premiers observatoire, sinon le premier, mis en œuvre pour un élément français inscrit au PCI de l'Unesco). Au-delà de l'Observatoire du fest-noz Dastum et Tamm Kreiz avec NozBreizh ont créé une webradio "canalBREIZH" mettant en valeur la scène vivante de la musique trad bretonne et donc le PCI de Bretagne.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

De nouveau, Dastum et l'ensemble de ses activités peuvent être considérées comme des

mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, que ce soit au niveau national (France) ou régional (Bretagne : cf. plus de détails dans les parties suivantes). Dastum intervient par des conférences, des formations, des publications, des contributions dans des colloques et autres travaux de recherche, la sauvegarde d'archives... mais aussi par des moyens non formels de transmission des savoirs... à la valorisation et la reconnaissance du PCI.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a mené pendant plusieurs années le "Groupe de travail sur le PCI de Bretagne". Désormais l'association Bretagne Culture Diversité, créée fin 2012, relaie le travail mené auparavant par Dastum et organise des réunions de travail, pour l'échange d'informations, pour mener des actions sur le PCI : publications de dossiers thématiques sur Bretania le portail numérique de Bretagne, organisation et coopération pour l'inventaire du PCI de Bretagne, publications, création d'expositions, création de documents de synthèse etc. sur le PCI

Dastum est également membre de droit de la Famdt (Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles), fédération française, elle-même accréditée par l'Unesco. La Famdt comprend des représentants de différents éléments français inscrits au PCI (Maloya, Gwoka, polyphonie corse, fest-noz). Plusieurs échanges ont lieu dans la vie de la Famdt sur le PCI sinon pour le PCI. Les membres s'approprient et se reconnaissent dans ce concept de PCI.

Dans les deux cas, ajoutés aux activités de France, PCI, échanges d'informations et de documentation, coopérations, développement de réseaux sont des "évidences" et se développent de plus en plus.

Dastum diffuse par ailleurs des informations sur le PCI au sein de son réseau d'associations en région. Dastum a produit une exposition d'affiches de fest-noz historiques qui a été présentée dans différentes bibliothèques de Bretagne. La documentation liée au PCI sert à diffuser le concept de PCI et à sensibiliser le public.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum n'a pas participé directement. En revanche, le Centre français du PCI via France, PCI informe régulièrement sur les réunions du Comité, les comptes-rendus circulent.

- D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Pas de participation de Dastum à ces niveaux-là

- D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

Dastum est ouverte et disposée à contribuer. La manière est à inventer.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Tous les membres salariés et élus de Dastum maîtrisent le Français. 1 ou 2 personnes au moins maîtrisent l'anglais. 2 ou 3 personnes au moins maîtrisent le breton et le gallo (langues de Bretagne).

- E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le domaine propre à Dastum comprend savoirs, savoir-faire mais toujours plus spécialement sur la musique, la chanson et la danse traditionnelle.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum peut évaluer et analyser des propositions et demandes sur des "objets" ou "sujets" proche de son domaine d'expertise...

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en français. Dastum publie une revue trimestrielle, Musique Bretonne, ainsi que des ouvrages et des disques dont elle écrit une grande partie des textes. Plusieurs membres du personnel écrivent dans le cadre de leur travail.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a la capacité de travailler au niveau international. Dastum a déjà eu des échanges avec les USA, le Canada, la Grande Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie. Les échanges internationaux sont fréquents et réguliers dans le monde de la musique, donc les acteurs et membres du personnel de Dastum ont chacun diverses expériences.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Dastum a eu des liens avec l'Unesco pour les candidatures présentées : le fest-noz et les chants et complaintes de Bretagne. Par ailleurs, Dastum a plutôt des liens avec les représentants français interlocuteurs auprès de l'Unesco.

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : CRESPEL Gaëtan

Titre : Directeur

Date : 15/02/2019

Signature :



dastum

16 rue de la Santé / strada ar Yec'hed / rue de la Santé
35000 Rennes / Roazhon / Renn
02 99 30 91 00
dastum@dastum.bzh - www.dastum.bzh

